

ASSEMBLEE PLENIERE DU LUNDI 16 MAI 2011 COMMUNIQUE DE PRESSE

Une ambition industrielle pour conforter l'industrie aéronautique en Midi-Pyrénées

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées présentera à son assemblée plénière du 19 mai 2011 un « plan de soutien Aéronautique». Saisi par le Président du Conseil Régional, comme le code général des collectivités territoriales l'y invite sur tout document de planification, le CESER réuni en assemblée plénière le lundi 16 mai 2011 a adopté sur ce sujet un avis présenté par Madame Odile LAURENT.

Le CESER salue le Conseil Régional pour ce choix politique d'élaborer un plan stratégique pour notre région et le félicite pour la qualité et l'ambition économique de ce plan. Il se réjouit de retrouver dans les actions du plan aéronautique plusieurs propositions issues de ses avis précédents.

Pour le CESER, les perspectives économiques très positives de la filière aéronautique ne doivent pas cacher une filière en mutation technique, financière, organisationnelle et humaine dans un environnement concurrentiel de plus en plus rude internationalement. Ainsi, il rappelle que si globalement les emplois de l'aéronautique croissent, il est important de différencier les emplois de production en diminution au profit des emplois dits de service. A cet égard, il demande une attention particulière portée à tous les indicateurs de la filière, finement évalués et pris en considération dans la gestion des aides et des mesures prévues.

En terme d'emploi, le CESER estime toujours que la sécurisation des parcours professionnels devrait être un des axes structurants du renforcement de la filière aéronautique et demande de donner les moyens aux PME de l'assurer, et de maintenir ou réouvrir les formations auprès des jeunes sur les métiers en carence de recrutement. La mesure 8 sur le transfert des compétences des États Généraux de l'Industrie concernant le « biseau seniors juniors » devrait être mise en œuvre avec une organisation régionale. Le CESER affirme sa position sur la nécessité de conditionner les aides octroyées à des critères sociaux.

Le CESER demande que les financements publics pour la recherche et l'innovation servent à consolider les emplois dans les territoires.

Le CESER souligne également les problèmes liés à l'organisation du travail dans cette filière (LEAN) et en particulier les conséquences sur la sous-traitance. Notamment à titre d'exemple, un donneur d'ordre ne devrait pas pouvoir transférer le risque lié à la parité euro-dollar à ses sous-traitants, et toutes les transactions devraient s'effectuer en Euros comme souligné lors des Etats Généraux de l'Industrie. Il est nécessaire d'organiser une sous-traitance de coopération. Il estime que face au vieillissement des chefs d'entreprises, la pérennisation de la filière doit passer par une prise en considération et un accompagnement des chefs d'entreprises prêts à partir à la retraite, ainsi que des salariés de la PME.

En terme de pilotage, l'action d'évaluation des mesures et des actions entreprises doit prendre en compte les aspects quantitatifs et qualitatifs qui devront être analysés. De plus, le CESER souhaite que les résultats obtenus dans le cadre de la « Vision Prospective » soient étudiés en lien avec une GPEC sectorielle.